



Le Canyon Ti Cap

C

Ti Cap



• Description :

Ce est très aquatique. Il s'agit d'une descente dans la Grande Ravine, bien en amont de la cascade du Grand Galet. On le pratique surtout à la saison des pluies car plus il y a de l'eau et plus il est beau. La clarté de l'eau donne simplement envie d'y plonger et d'y passer la journée. De très beaux sauts, des rappels, des toboggans : une journée de pur bonheur.

Marche aller : 40 mn
Descente : 4h00

Marche retour : 20 mn
A partir de 10 ans

• Ce que vous devez emmener :

- votre maillot de bain
- Short, T-shirt et chaussettes
- vêtements de rechange
- des chaussures de sport (type basket ou tennis)
- une bouteille d'eau
- Un pique nique

• Rendez-vous :

A **8h30** sur le parking 200 mètres en contre bas de la cascade de Grand Galet.

De Saint Joseph, direction Langevin, Saint Philippe. A l'entrée dans le village de Langevin, traversez le pont, puis première à gauche direction Grand Galet. Continuez la route pendant 15 minutes environ, le parking se trouvera sur votre droite.

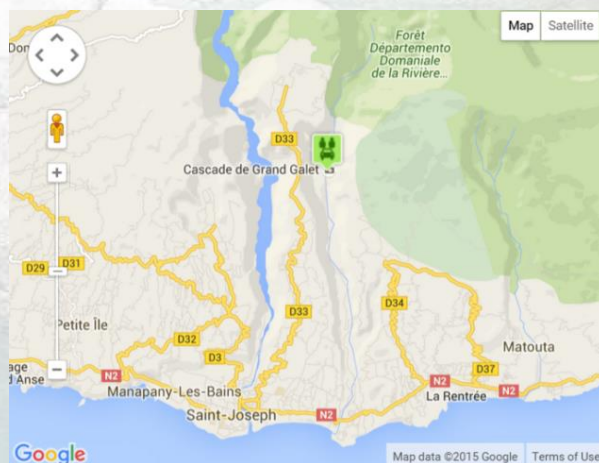
Préparer votre itinéraire avec [google map's](https://www.google.com/maps).

• **IMPORTANT :** un SMS de confirmation vous sera envoyé la veille à 17h, après un point météo. Nous vous demandons d'y répondre afin de confirmer votre présence. Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous ne viendrez pas.

• Règlement :

Tarif : 70€/personne | 65 € dès 5 personnes

Mode de règlement : chèque, espèce ou chèque vacances.





Conditions de participation / Sécurité

Le canyoning est une activité sportive, de loisir et récréative, de pleine nature, dite « à risque ». Il vous appartient donc de vérifier le niveau de chaque canyon : nous sommes là pour vous conseiller!

Pour participer à une sortie canyoning, nous vous demandons de prendre connaissance et d'approuver les conditions de sécurité suivantes :

- pour tous les canyons aquatiques, il est indispensable de **savoir nager** et de **ne pas avoir peur de l'eau**,
- pour tous les canyons verticaux (rappels), il est indispensable de ne pas être sujet au **vertige**,
- vous vous engagez à respecter les **consignes de sécurité** données par le guide,
- vous acceptez les risques liés à l'**environnement naturel** que vous allez parcourir et vous êtes conscients de la seule obligation de moyen relative à la sécurité incombant au professionnel.

Les contre-indications médicales sont les suivantes :

- le canyoning est déconseillé aux personnes sujettes à des **difficultés respiratoires** ou **cardio-vasculaires**, aux **crises de tétanie** ou aux personnes **épileptiques**, et aux femmes **enceintes**.
- vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais vous êtes **dépendant de soins** ou de **traitements médicaux** spéciaux particuliers (asthme, diabète, tendinites...) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière : vous devrez impérativement en informer le guide avant le départ de l'activité.

Assurances / Responsabilité :

Vous êtes couvert par l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du moniteur. Cette assurance ne vous couvre pas sur vos effets personnels. **Vous êtes responsable de tout objet que vous emmener dans le canyon (lunettes, appareil photo, Go Pro, bijoux...).**

Nous vous conseillons d'emmener avec vous le strict minimum !